

Règlement relatif aux frais de certification Fitness-Guide pour les prestataires de cours

La certification Fitness-Guide destinée aux prestataires de cours se compose de la certification de ceux-ci ainsi que de la certification des formateurs et formatrices qui donnent ces mêmes cours.

Nous effectuons les distinctions suivantes:

- Entreprise individuelle, où le prestataire de cours et le formateur ou la formatrice sont identiques
- Entreprise avec collaborateurs/colaboratrice

Certification à partir de 2024

Les membres actifs de BGB Schweiz bénéficient au tarif spécial.

Les frais de certification ne dépendent pas du nombre des méthodes ou offres de cours faisant l'objet de la certification. Les frais de certification pour les formateurs et formatrices sera calculé en raison des nombres de formateurs et formatrices de l'entreprise. Tous les formateurs et formatrices doivent disposer de la formation nécessaire en vue de la certification.

Durée de validité de la certification et facturation

La certification est valable pour deux ans. Les frais de certification sont facturés pour deux ans.

Frais de certification

Première certification (valable pour deux ans)

Certification pour prestataire de cours (membre actif de BGB Schweiz): CHF 150.- hors TVA.
(y compris la certification du formateur si le prestataire de cours et le formateur sont identiques)

Certification pour formateur:

1 personne (identique au prestataire de cours)	CHF	00.-	
2-4 personnes	CHF	150.-	hors TVA
5-9 personnes	CHF	300.-	hors TVA
10-14 personnes	CHF	480.-	hors TVA
15-19 personnes	CHF	640.-	hors TVA
20 e plus de personnes		à la demande	

Certification pour prestataire de cours (non membre de BGB Schweiz): CHF 950.- hors TVA.
(y compris la certification du formateur si le prestataire de cours et le formateur sont identiques)

Certification pour formateur:

1 personne (identique au prestataire de cours)	CHF	00.-	
2-4 personnes	CHF	150.-	hors TVA
5-9 personnes	CHF	300.-	hors TVA
10-14 personnes	CHF	480.-	hors TVA
15-19 personnes	CHF	640.-	hors TVA
20 e plus de personnes		à la demande	

Recertification (valable pour deux ans) Frais de certification

Recertification pour prestataire de cours (membre actif de BGB Schweiz): CHF 100.- hors TVA.
(y compris la certification du formateur si le prestataire de cours et le formateur sont identiques)

Recertification pour formateur:

1 personne (identique au prestataire de cours)	CHF	00.-		
2-4 personnes	CHF	75.-	hors	TVA
5-9 personnes	CHF	150.-	hors	TVA
10-14 personnes	CHF	240.-	hors	TVA
15-19 personnes	CHF	320.-	hors	TVA
20 e plus de personnes				à la demande

Recertification pour prestataire de cours (non membre actif de BGB): CHF 650.- hors TVA.
(y compris la certification du formateur si le prestataire de cours et le formateur sont identiques)

Recertification pour formateur:

1 personne (identique au prestataire de cours)	CHF	00.-		
2-4 personnes	CHF	75.-	hors	TVA
5-9 personnes	CHF	150.-	hors	TVA
10-14 personnes	CHF	240.-	hors	TVA
15-19 personnes	CHF	320.-	hors	TVA
20 e plus de personnes				à la demande

Tarif spécial pour les membres de la Fédération Suisse des Centres Fitness et de Santé et pour les membres de swissdance l'association professionnelles des professeurs de la danse de couple

Les membres du FSCFS et de swissdance reçoivent le prix special comme les membres actifs de BGB Schweiz.